



## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 décembre 2016, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 313-76-2016, règlement modifiant le règlement de zonage #313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'ajouter des dispositions concernant les opérations d'ensemble.

### Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de déterminer les normes d'implantation, le taux d'occupation au sol, le nombre de bâtiments autorisés, la voie d'accès, la gestion des matières résiduelles, l'alimentation en eau et épuration des eaux usées à l'intérieur des zones où les opérations d'ensemble sont autorisées.

### Description de la zone visée

Ces dispositions touchent les zones C-15, H-17, C-29, H-30, H-40 et C-98 tel qu'illustré au plan ci-après.



Le plan de zonage peut être consulté au bureau de la Municipalité aux heures d'ouverture de bureau.

**Approbation référendaire**

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**Assemblée publique de consultation**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **18 janvier 2017 à 19 h 15** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-DEUXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille seize.**

  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
**M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA**

---